

Erratum au Rapport Annuel 2021

Pour votre information, la page 195 du Rapport Annuel a fait l'objet d'une rectification par rapport à la version mise en ligne et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2022.

Dans le texte de l'ordre du jour (20^{ème} résolution), il convient de lire :

20. « Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de l'Union Financière de France Banque et des sociétés liées, dans le cadre des plans d'incitation long terme du groupe »

Au lieu de :

20. « Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres »